



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024
N° D24_02_07_11

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de

Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1^{er} janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n°PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que les collectivités doivent délibérer pour décider de se réunir en un lieu autre que leur siège social,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à MÉGEVETTE, le 13 mars 2024.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Le Secrétaire de séance,

Lucas PUGIN



Sarah BARBIER



Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024
N° D24_02_07_12

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA13 – TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – LOTS 1 ET 2 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° D24_01_17_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 portant sur la délégation ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n° D23_10_11_77 en date du 11 octobre 2023 portant sur l'autorisation à lancer le marché de travaux en eau et assainissement n°2023MAPA13,

CONSIDÉRANT que le marché a été lancé suivant une procédure adaptée pour un montant estimatif global de 1 053 000 € HT et qu'il est alloté comme suit :

Lot	Détail tronçon	Nature des travaux
Lot 1	Lot 1A : REIGNIER-ESERY - Chemisage	EAUX USEES
	Lot 1B : ARBUSIGNY - Passage sous le Foron	EAUX USEES
	Lot 1C : SCIENTRIER - Bossy / Ruy	EAU POTABLE
	Lot 1D : BOEGE / BURDIGNIN - Maillage Carraz	EAU POTABLE
Lot 2	Lot 2A1 : VILLE-EN-SALLAZ - Les Maillets	EAU POTABLE
	Lot 2A2 : VILLE-EN-SALLAZ - Les Maillets	EAUX USEES
	Lot 2B : BOGEVE - Plaine Joux - 3 ^{ème} tranche	EAUX USEES

Rappel des principales étapes de la procédure du marché public de travaux eau et assainissement :

- Envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 8 novembre 2023 publié sur la plateforme dématérialisée des marchés publics www.mp74.fr et sur le BOAMP
- Date limite de remise des offres le 15 décembre 2023 à 18h00
- Nombre de plis remis dans les délais pour l'ensemble des lots : 3
- Date d'ouverture des plis : 19 décembre 2023 à 8h22
- Démarrage des travaux : 2024

Lors de la réunion d'ouverture des plis, l'entité adjudicatrice a déclaré tous les plis conformes.

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont :

- Prix : 45 points
- Qualité de l'offre : 40 points
- Respect de l'environnement : 15 points

Les offres économiquement les plus avantageuses, sont celles des entreprises suivantes :

LOT 1 : Communes de Reignier-Esery, d'Arbusigny, de Scientrier, de Boège et de Burdignin – Groupement **DECARROUX TRAVAUX PUBLICS SAS / CONDEVAUX PERE ET FILS SAS / TRAVAUX SANS TRANCHEES (T.S.T.)**

Pour un montant total de 457 340,22 € HT
 Part budget Eau : 336 798,50 € HT
 Part budget Assainissement : 120 545,37 € HT

LOT 2 : Communes de Ville-en-Sallaz et de Bogève – Groupement **SAS GILLES GERVAIS / SARL A. CLAPASSON ET FILS**

Pour un montant total de 521 619,95 € HT
 Part budget Eau : 354 810,90 € HT
 Part budget Assainissement : 166 809,05 € HT

Il est proposé au comité d'attribuer le marché public 2023MAPA13 aux entreprises ci-dessous classées en 1^{ère} position suivant les critères de sélection des offres définis dans le

règlement de la consultation et d'autoriser le Président à signer les marchés publics avec chacun de ces candidats.

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Le Secrétaire de séance,

Lucas PUGIN



Sarah BARBIER



Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024

N° D24_02_07_13

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EAU POTABLE - FONTAINIER

NB : Compétence Eau potable - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de communes ARVE et SALEVE, la Communauté de communes de la VALLEE VERTE, la Communauté de communes du Pays Rochois (pour la commune de LA CHAPELLE RAMBAUD) et la Communauté de communes des QUATRE RIVIERES

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1^{er} janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n°PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'un agent fontainier du Syndicat sur le secteur Risse-Thy va partir prochainement à la retraite (fin de l'année 2024 ou début de l'année 2025),

CONSIDÉRANT que le métier de fontainier exige beaucoup de temps de transmission pour connaître le réseau d'eau potable,

Il est proposé au comité de créer un poste permanent de droit public de fontainier à temps complet pour organiser ce temps de transmission du savoir, dans un des cadres d'emplois adaptés aux candidats qui seront retenus : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens.

Il est précisé que ce poste pourrait être pourvu à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il est également proposé au comité que lorsque l'agent partira effectivement à la retraite, le poste de l'agent parti à la retraite sera de son côté supprimé.

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste sur emploi permanent de droit public de technicien eau potable - fontainier à temps complet au service eau potable dans un des cadres d'emplois suivants : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement de cet agent dès lors que la délibération est exécutoire pour une prise de fonction à compter du 1^{er} octobre 2024,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté,

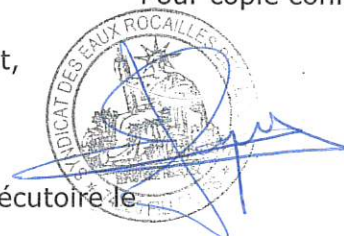
DE SUPPRIMER le poste de fontainier actuellement pourvu dès lors que l'agent parti à la retraite sera radié des cadres de la fonction publique territoriale.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges

Les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,
Lucas PUGIN



Le Secrétaire de séance,
Sarah BARBIER



Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024

N° D24_02_07_14

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE D'ÉLECTROTECHNICIEN

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT que par délibération n°17/78 du 12 juillet 2017, un poste d'électrotechnicien a été créé pour le service eau potable pour tenir compte du transfert de compétences eau potable avec l'intégration des communes du SIEPA (dissous au 31

décembre 20216) ainsi que des communes de Bogève, Ville-en-Sallaz, Saint-Jean-de-Tholome et La Tour,

CONSIDÉRANT que l'agent recruté a pu ainsi installer et mettre en sécurité de nombreuses armoires électriques sur l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT que ce poste est actuellement vacant,

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins du SRB, il convient désormais de modifier l'affectation du poste à temps plein vers le service assainissement et de modifier les missions principales liées au poste comme suit :

- Déploiement et suivi des équipements électromécaniques de réseau (diagnostic permanent)
- Participation à la mise en place de la supervision « réseau » (Topkapi)
- Mise en place, entretien et maintenance de l'instrumentation (débitmètres, capteurs, préleveurs...)
- Participation aux investigations réseaux (ECP, mise en place d'équipements de mesure...)
- Entretien et maintenance des filières d'assainissement semi-collectif
- Participation à l'ensemble des missions du service Assainissement (Assainissement Collectif, ANC, Assainissement Non Domestique)

Il est par conséquent proposé au comité :

- De supprimer le poste d'électrotechnicien rattaché au service eau potable
- De créer un poste permanent à temps complet sous régime droit public au service assainissement dans un des cadres d'emplois adaptés aux candidats qui seront retenus: adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens.

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE SUPPRIMER un poste d'électrotechnicien rattaché au service eau potable ainsi qu'au budget annexe eau potable,

DE CREER un poste d'électrotechnicien permanent à temps complet sous régime de droit public rattaché au service assainissement ainsi qu'au budget principal assainissement dans un des cadres d'emplois adaptés aux candidats qui seront retenus : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement de cet agent dès lors que la délibération est exécutoire.

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

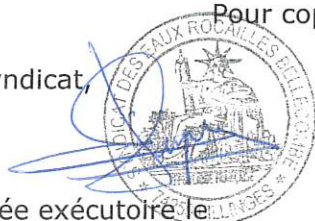
Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN

Délibération certifiée exécutoire le

Le Secrétaire de séance,

Sarah BARBIER





SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024

N° D24_02_07_15

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, R.2311-1 et suivants, R.2312-1 et suivants et R.2313-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux finances communales,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au débat sur les orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget,

VU les propositions du Président concernant le projet de Budget Principal Assainissement primitif pour 2024,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Principal Assainissement 2024 comme suit :

Charges de personnel	1 760 000 €
Annuité de la dette	3 150 000 €
Amortissement des travaux	2 320 000 €
Recettes redevances	5 600 000 €
Subventions attendues	3 727 527 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	7 150 358 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	700 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	61 000 €

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Le Secrétaire de séance,



Lucas PUGIN



Sarah BARBIER

Délibération certifiée exécutoire le



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

DÉLIBÉRATION DU 7 FÉVRIER 2024

N° D24_02_07_16

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

VU les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, R.2311-1 et suivants, R.2312-1 et suivants et R.2313-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux finances communales,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au débat sur les orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget,

VU les propositions du Président concernant le projet de Budget Annexe Eau potable primitif pour 2024,

ENTENDU l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Eau potable 2024 comme suit :

Charges de personnel	1 791 000 €
Annuité de la dette	2 220 000 €
Amortissement des travaux	2 250 000 €
Recettes redevances	7 600 000 €
Subventions attendues	1 486 408 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	7 480 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 050 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 000 €

Ainsi fait et délibéré à Fillinges
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Le Secrétaire de séance,


Lucas PUGIN





Sarah BARBIER

Délibération certifiée exécutoire le